



|                                                                                                           |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Une déclaration de respect et d'amitié pour une personne plus grande que nature</b></p>             | <p>2</p> | <p><b>Mot de l'équipe</b></p> <p>Nous vous souhaitons à toutes et tous nos meilleurs vœux pour un Noël agrémenté de joie et une nouvelle année débordante de bonheur. Profitons de l'occasion pour faire de cette célébration un temps rempli d'amour et d'amitié ! Que ce moment de réjouissances soit parfait en cette heureuse Saison des Fêtes !</p> <p>L'équipe du CAPVISH</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <p><b>Tester vos connaissances...</b></p>                                                                 | <p>3</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <p><b>Du nouveau au RTC : Le système d'aide à l'exploitation – Information aux voyageurs</b></p>          | <p>3</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <p><b>Mise sur pied d'un comité consultatif Ville – partenaires parapublic et milieux associatifs</b></p> | <p>3</p> | <p><b>Atelier de sensibilisation et d'information sur l'accessibilité du réseau régulier d'autobus</b></p> <p>Le 28 octobre dernier, le RTC nous invitait à participer à un atelier, à titre de personnes en soutien à l'organisation et au déroulement de cette activité. Le RTC s'est engagé à prendre les actions nécessaires afin de rendre les parcours Métrobus 800 et 801 accessibles aux personnes en fauteuil roulant dans le cours de la deuxième portion de l'année 2011. Cet atelier avait donc pour objectif de sensibiliser et d'informer certaines personnes dont le travail sera modifié, à divers degrés, par la mise en place de ce service, dont les personnes œuvrant au RTC et à la Ville de Québec impliquées tant dans la gestion que dans l'entretien des infrastructures municipales.</p> <p>Lors de l'atelier, non seulement nous avons pu évaluer l'aisance à l'embarquement et au débarquement d'une personne se déplaçant en fauteuil roulant motorisé, mais aussi l'aisance de ses déplacements à l'intérieur de l'autobus. Cinq arrêts sur les parcours 800 et 801 ont été testés afin de constater les obstacles potentiels à l'accessibilité de ces parcours. Cet atelier nous a finalement permis de discuter de nos préoccupations. Plusieurs ateliers de ce type sont à venir au cours de la prochaine année. Un autre dossier dont nous vous tiendrons au courant...</p> |
| <p><b>MSSS – Programme - Chien d'assistance à la motricité</b></p>                                        | <p>4</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <p><b>Horaire des Fêtes Du CAPVISH et de son service BRAD</b></p>                                         | <p>5</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <p><b>OYÉ ! OYÉ !</b></p>                                                                                 | <p>5</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <p><b>Coordonnée du CAPVISH</b></p>                                                                       | <p>5</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

## *Une déclaration de respect et d'amitié pour une*

### *personne plus grande que nature*



*Richard Chabot*  
*1957-2010*

Cette année, la période des fêtes revêt un caractère particulier, empreint de tristesse et d'émotion pour le CAPVISH, étant donné le décès de Richard Chabot, notre président. Le 7 novembre 2010 à l'âge de 53 ans, Richard Chabot est décédé au centre hospitalier de l'Hôtel-Dieu de Québec. Le 14 novembre, sa famille recevait les témoignages d'amitié et de respect de la part des personnes l'ayant côtoyé. Une rencontre toute sobre au couleur de Richard. Cette rencontre se faisait au Complexe funéraire Lépine Cloutier. Richard laisse derrière lui son frère, ses sœurs, neveux, parents et de nombreux amis et amies. Nous re prenons ci-dessous le témoignage qui lui a été fait lors de cette cérémonie, au nom du CAPVISH.

"Toute l'équipe du CAPVISH tient à souligner la très grande contribution de Richard au développement de l'organisme. Pour ceux et celles qui ne le savent pas, CAPVISH signifie Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap. C'est un organisme de défense des droits et de promotion des intérêts des personnes qui ont des incapacités, géré par et pour les personnes handicapées. Pour Richard, ce « par les personnes elles-mêmes » était d'une très grande importance. D'ailleurs, toutes les personnes qui l'ont connu savent que l'autodétermination était un principe de vie essentiel à ses yeux. Il l'appliquait dans son quotidien, pour la moindre de ses actions.

Il s'est impliqué avec tout son cœur et toute sa tête dans le développement du CAPVISH, ce qui signifie de nombreuses réunions les soirs et les fins de semaine, puisqu'il réalisait cette implication de manière bénévole, tout en travaillant à temps plein. Au début de sa contribution, vers la fin des années 80, le CAPVISH n'était pas ce qu'il est aujourd'hui. L'organisme fonctionnait à partir du soutien, de la participation et de la collaboration de personnes bénévoles uniquement. Sous sa présidence et son impulsion, l'organisme s'est grandement développé de sorte qu'aujourd'hui trois personnes y travaillent à temps plein, et d'autres comme contractuel... et jouit également d'une bonne réputation dans le milieu.

Le CAPVISH s'est rendu là grâce à Richard, à ses qualités de leader, et parce qu'il avait une vision de ce que devait être l'organisme et des actions à prendre pour réaliser sa mission. Il disait que le but de l'organisme était de ne plus exister... parce qu'il n'y aurait plus de besoins... parce qu'il n'y aurait plus de discrimination... parce qu'on vivrait dans une société inclusive. Cependant, l'organisme doit encore exister et il continuera sa mission, sans la présence physique de Richard, mais son esprit sera toujours là. Il nous aura légué de solides fondations sur lesquelles s'appuyer pour poursuivre la mission".

Un immense et réel merci à toi, Richard, pour tes rêves plus grands que nature.

Merci d'avoir été et d'être ce que tu es.

## **Tester vos connaissances...**

Voici la réponse à la question posée au bulletin précédent : **Qu'est-ce que l'Ombudsman?**

L'Ombudsman est une instance indépendante de l'administration municipale, mais qui relève de l'autorité du Conseil municipal.

**Quelle est la différence entre l'argument et l'argumentation ?** (réponse dans le prochain bulletin)

---

## **Du nouveau au RTC : Le système d'aide à l'exploitation – Information aux voyageurs**

En collaboration avec le Comité technique du RTC, nous avons participé, en septembre 2010, à un exercice d'évaluation de différentes positions d'une borne d'information voyageur dans une zone d'arrêt, située près du 720, boulevard des Rocailles, à Québec.

La borne d'information voyageur s'apparente à un panneau de communication installé à divers endroits stratégiques (autour et près de l'abribus et éventuellement dans les autobus) sur le réseau de transport collectif régulier. Cette borne vise entre autres à améliorer la fiabilité du réseau en assurant le respect des heures de passage prévues, à améliorer la qualité des informations transmises à la clientèle en lui communiquant des données en temps réel et à améliorer la sécurité de la clientèle et des conducteurs.

Notre mandat était précisément de s'assurer de l'accessibilité, notamment aux plans physique et de la communication de cette borne, pour les personnes ayant des incapacités motrices. La position de la borne en termes de hauteur, la grosseur et la luminosité des caractères affichés, son inclinaison et l'accessibilité générale de l'information diffusée ne sont que quelques critères qui ont été évalués.

Cet exercice a permis au RTC d'identifier des éléments importants à prendre en considération lors du choix final qu'il fera de la borne. Sa démarche se poursuit avec l'aide d'une firme externe qui devrait lui proposer une intégration acceptable de la borne aux zones d'arrêt.

Nous serons consultés de nouveau afin de valider le choix final du RTC au printemps 2011. Un dossier à suivre...

---

## **Mise sur pied d'un comité consultatif Ville – partenaires parapublic et milieux associatifs**

La ville de Québec doit produire un plan d'action annuel à l'égard de l'intégration des personnes handicapées. Elle a aussi choisi de produire un plan d'action mais triennal celui-là (pour trois ans) pour identifier les actions à entreprendre afin de favoriser une réelle accessibilité universelle. Pour ce faire, elle a mis sur pied un comité consultatif constitué de fonctionnaires de la ville, de gens du milieu de la réadaptation et de représentants du milieu associatif (ROP 03 et quelques membres dont le CAPVISH et le RPHV). Différentes consultations auront lieu pour identifier les obstacles à l'accessibilité universelle, ce que la ville de Québec peut faire pour les amoindrir, voire les faire disparaître... La première rencontre du comité aura lieu le 10 décembre 2010. Un autre dossier à suivre...

## **MSSS – Programme - Chien d’assistance à la motricité**

**Source :** [http://www.msss.gouv.qc.ca/personnes\\_handicapees](http://www.msss.gouv.qc.ca/personnes_handicapees)

Le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) vient de mettre en place un nouveau programme de remboursement des frais relatifs à l'utilisation d'un chien d'assistance à la motricité. Le but de ce programme est de soutenir, au plan financier, les personnes qui utilisent un chien d'assistance pour répondre à des besoins liés à la motricité, pour compenser certaines incapacités découlant de leur déficience motrice. Dans ce contexte, le MSSS rembourse, à la personne qui se qualifie pour le programme, des montants de 210 \$ au moment de l'acquisition de l'animal, et ensuite de 1028 \$ annuellement.

La personne admissible au programme utilise un chien d'assistance à la motricité, de manière constante et soutenue, afin d'être autonome et fonctionnelle dans la réalisation de ses activités quotidiennes. Au moment de son évaluation, la personne doit démontrer que son animal et l'équipe qu'ils forment satisfont aux exigences du programme. Plusieurs critères d'admissibilité sont requis, tant pour la personne qui fait la demande que pour son animal. Entre autres, la personne doit :

- Être inscrite à la RAMQ ;
- Faire la démonstration de la nécessité d'utiliser un chien d'assistance à la motricité pour réaliser ses activités de vie quotidienne et ce, dans un minimum de trois catégories d'activité qui répondent aux besoins suivants :
- Support et déplacement (par exemple l'aide à la marche)
- Appui et transfert (aide aux transferts, aux positionnements)
- Traction (par exemple l'aide au déplacement du fauteuil roulant)
- Préhension (prendre des objets, ...)
- Démontrer l'obéissance de l'animal, tant dans les lieux publics qu'à la maison ;
- Faire la démonstration de l'utilisation sécuritaire et efficace de l'animal dans ses activités;
- Connaître les soins à prodiguer à l'animal et être en mesure d'entretenir son chien d'assistance, avec ou sans aide ;

Quant à l'animal, il doit entre autres être démontré par la personne qu'il :

- Est indispensable pour une utilisation quotidienne et permanente ;
- Répond adéquatement aux commandes qui lui sont données de manière continue et soutenue et ce, tant dans les lieux publics que privés ;
- Ne pas solliciter l'attention de quelqu'un du public ;

De plus, sachez que ce programme comporte certains critères d'exclusion tels que le remboursement des frais relatifs à l'élevage, l'entraînement ou l'achat du chien d'assistance, le remboursement des frais relatifs à l'utilisation d'un chien permettant de compenser une incapacité découlant d'une déficience sensorielle, intellectuelle, d'un trouble envahissant du développement ou d'un problème de santé physique ou mental, etc.

Dans la région de Québec, les personnes intéressées doivent s'adresser à l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRD PQ) au : 418 529-9141 poste 6505, et demander une « évaluation en vue de recevoir le remboursement des frais relatifs à l'utilisation d'un chien d'assistance » ou en envoyant un courriel à : [chien.assistance@irdpq.qc.ca](mailto:chien.assistance@irdpq.qc.ca)

Pour en savoir plus, notamment ce qui concerne l'évaluation de la demande, allez à : [www.msss.gouv.qc.ca/personnes\\_handicapées](http://www.msss.gouv.qc.ca/personnes_handicapées)



**Comité d'Action des  
Personnes Vivant des  
Situations de  
Handicap**

**Adresse :**  
320, rue Saint-Joseph Est  
Bureau SS-048  
Québec (Québec)  
G1K 8G5

**Téléphone :**  
418-523-3065

**Télécopie :**  
418-523-6823

**Messagerie :**  
coordination@capvish.org

**Ont participé à la  
réalisation  
de ce bulletin**

Line Beauregard  
Michel Bédard  
Manon Blaney  
Laurence Brunelle-Côté  
Sylvie Leblanc  
Raynald Pelletier  
Kathia Roy

## **Horaire des Fêtes Du CAPVISH et de son service BRAD**

En cette période de festivités et après un automne où l'action dans notre organisme n'a pas manquée, nous souhaitons que nos ressources bénévoles, ainsi que nos employé(e)s, puissent faire le plein d'énergie.

Nos locaux seront donc fermés à partir de 16h00 le mercredi 22 décembre 2010, jusqu'au mercredi 5 janvier 2011. Cependant, le Service de la Banque de référence pour l'aide à domicile (Service BRAD) sera en fonction, les lundi 27, mardi 28, et mercredi 29 décembre 2010.

Comme par les années passées pour ces journées, le Service BRAD s'effectuera à distance, via l'écoute et le suivi des messages laissés dans la boîte vocale. Chaque appel qui nécessite une référence aux ressources du réseau sera acheminé suivant le processus habituel par notre personnel. Pour toutes les autres demandes, le suivi se fera au retour du congé des Fêtes.



Enfin, il nous fera plaisir de vous retrouver dès le 5 janvier 2011. Sur ce...

***De très Joyeuse Fêtes à chacun et chacune d'entre vous !***



**OYÉ ! OYÉ !**

**Parce que la solidarité c'est aussi le pouvoir du nombre : devenez membre... Dites oui au droit à la différence mais non à la différence des droits !**

**Nouveaux tarifs : 5,00 \$ / 1 an ; 10,00 \$ / 3 ans ; 25,00 \$ à vie**